

Première Synthèses

Informations

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2005

Résultats définitifs

Au quatrième trimestre 2005, 85 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent à temps complet. 8,8 % d'entre eux voient leur temps de travail décompté sous la forme d'un forfait en jours et la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des autres est de 35,6 heures. 15 % des salariés travaillent à temps partiel.

Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,5 % au quatrième trimestre 2005, soit de 3,0 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) y progresse pour sa part de 0,6 % en trois mois et de 3,3 % sur un an. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) diminue de 0,1 % au cours du trimestre et progresse de 1,6 % entre décembre 2004 et décembre 2005 (*).

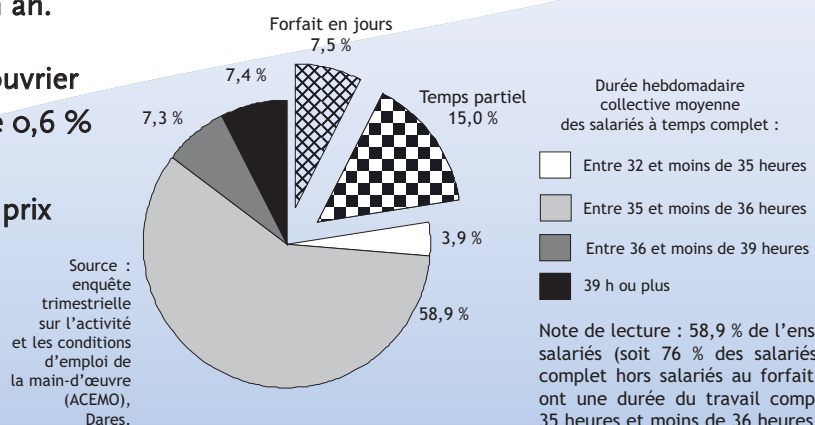
Fin décembre 2005, 85 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent à temps complet, dont 8,8% (soit 7,5% de l'ensemble des salariés) voient leur temps de travail décompté sous la forme d'un forfait en jours (graphique 1).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du quatrième trimestre 2005. Elle

reste stable sur le trimestre et n'a pas varié depuis fin décembre 2002 (graphique 2). Au 31 décembre 2005, 81 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 9,6 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

C'est dans les secteurs des transports, de la construction et dans celui des services aux parti-

Graphique 1
Répartition des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail



(*) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction :

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ;

- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation – hors tabac – pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci est stable sur le quatrième trimestre et progresse de +1,5 % de décembre 2004 à décembre 2005.

Tableau 1
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés par taille d'entreprise au 4^{ème} trimestre 2005

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion des salariés au forfait en jours* (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
Ensemble (10 salariés ou plus).....	5,0	76,0	9,4	9,6	35,6	8,8	15,0
10 à 19 salariés.....	0,5	55,7	7,3	36,6	36,9	2,3	16,7
20 à 49 salariés.....	1,1	68,5	11,5	18,9	36,2	4,3	15,7
50 à 99 salariés.....	2,0	75,9	13,3	8,8	35,8	6,5	14,9
100 à 249 salariés.....	4,4	77,5	12,2	5,8	35,6	9,1	12,5
250 à 499 salariés.....	6,8	79,3	10,2	3,7	35,4	11,1	12,0
500 salariés ou plus.....	8,0	82,8	7,2	1,9	35,1	12,0	15,8

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

(*) il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

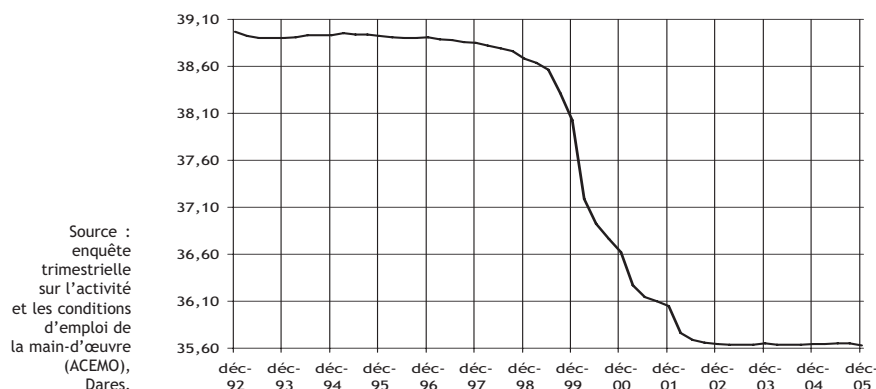
culiers que la durée hebdomadaire moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2). Cette durée décroît avec la taille d'entreprise. Ainsi, elle s'établit à 36,9 heures par semaine pour un salarié à temps complet dans une entre-

prise de 10 à 19 salariés et à 35,1 heures par semaine dans une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 1).

Fin décembre 2005, pour 8,8 % des salariés à temps complet (soit 7,5 % de l'ensemble des salariés),

le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours. Au quatrième trimestre 2005, les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont les industries des biens d'équipement (18,6 %), les activités financières (18,1 %) et l'automobile (13,1 %) (tableau 2).

Graphique 2
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus



Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

Tableau 2
Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par secteur d'activité

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours* (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
Ensemble des secteurs	5,0	76,0	9,4	9,6	35,6	8,8
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,0	84,8	4,3	5,9	35,3	5,3
EC : Ind. des biens de consommation	6,9	80,0	8,1	5,1	35,3	10,8
ED : Ind. automobile	16,4	73,4	8,3	1,9	35,1	13,1
EE : Ind. des biens d'équipement	7,6	66,6	17,8	8,0	35,6	18,6
EF : Ind. des biens intermédiaires	11,8	68,5	11,4	8,3	35,4	8,2
EG : Énergie	12,1	87,4	0,3	0,2	34,9	2,7
EH : Construction	0,6	56,4	20,2	22,9	36,4	4,3
EJ : Commerce	1,4	73,5	16,6	8,5	35,7	8,6
EK : Transports	2,8	73,1	3,2	20,9	36,7	2,4
EL : Activités financières	12,1	81,8	3,7	2,4	35,0	18,1
EM : Activités immobilières	9,1	75,8	4,9	10,2	35,5	8,5
EN : Services aux entreprises	1,4	88,2	6,4	3,9	35,3	12,1
EP : Services aux particuliers	7,1	61,3	3,4	28,2	36,4	3,9
EQ : Éducation, santé, action sociale	4,0	91,9	1,3	2,8	35,1	2,7

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

(*) il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Ce trimestre, 15 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps partiel.

Cette proportion augmente légèrement depuis le début de l'année 2005 (14,6 % fin décembre 2004 contre 15,0 % fin décembre 2005). Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux restent les mêmes que les trimestres précédents, à savoir : le secteur des services aux particuliers (31,2 %), celui de l'éducation, la santé et l'action sociale (30,5 %), puis le secteur des services aux entreprises (21,1 %) et le commerce (18,9 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées augmente de +0,1 % ce trimestre. Cette hausse résulte de celle de l'emploi salarié (+0,1 % sur le quatrième trimestre 2005) et de la stabilité de la durée du travail sur la même période. Son calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel (graphique 3).

Fin décembre 2005, 6,4 % des salariés sont titulaires d'un contrat

à durée déterminée (CDD). Cette proportion est décroissante avec la taille de l'entreprise : 7,9 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat contre 5,5 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4). Les

secteurs qui emploient le plus de CDD sont ceux des services aux particuliers (12,5 %), de l'éducation, la santé et l'action sociale (10,1 %), des services aux entreprises et du commerce (respectivement 7,5 et 7,6 % de salariés en CDD) (tableau 5).

Graphique 3
Évolution de l'emploi et du volume d'heures travaillées

Base 100 au quatrième trimestre 1994

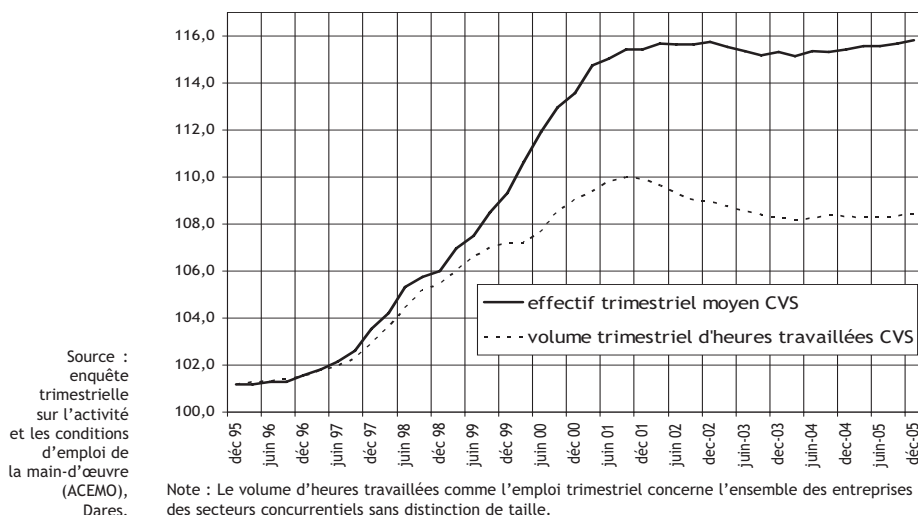


Tableau 3
Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (en %)

	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	1 ^{er} trim. 2005	2 ^{ème} trim. 2005	3 ^{ème} trim. 2005	4 ^{ème} trim. 2005
Ensemble des secteurs	14,4	14,4	14,1	14,0	14,6	14,8	14,8	14,7	15,0
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,8	6,8	6,6	6,4	6,6	6,9	7,4	7,3	6,6
EC : Ind. des biens de consommation.....	7,3	7,6	7,5	7,5	8,1	7,8	7,7	8,0	7,8
ED : Ind. automobile.....	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,6
EE : Ind. des biens d'équipement	4,4	4,3	4,3	4,3	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3
EF : Ind. des biens interméd.	4,5	4,6	4,4	4,6	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5
EG : Énergie.....	17,5	17,2	17,4	16,8	16,3	15,3	15,1	15,0	15,0
EH : Construction.....	3,2	3,1	3,1	2,9	3,0	3,3	3,2	3,1	3,2
EJ : Commerce.....	18,5	18,1	18,2	17,8	19,0	19,1	19,1	18,8	18,9
EK : Transports.....	8,6	8,6	8,0	7,8	8,0	8,0	8,2	8,5	8,1
EL : Activités financières.....	12,1	12,2	12,2	12,1	11,8	12,4	12,6	12,5	12,0
EM : Activités immobilières.....	11,1	11,8	11,3	11,6	10,9	10,7	11,4	11,8	12,8
EN : Services aux entreprises	19,1	19,1	18,6	18,6	19,3	20,0	19,9	19,8	21,1
EP : Services aux particuliers	30,5	30,2	29,1	28,6	30,5	30,0	30,9	30,2	31,2
EQ : Éducation, santé, action sociale.....	29,2	29,8	29,2	29,2	30,4	30,3	30,6	30,0	30,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 4
Evolution de la proportion de salariés en contrat à durée déterminée par taille d'entreprise (en %)

	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	1 ^{er} trim. 2005	2 ^{ème} trim. 2005	3 ^{ème} trim. 2005	4 ^{ème} trim. 2005
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,5	6,3	6,7	6,4	6,6	6,5	7,1	6,7	6,4
10 à 19 salariés	8,0	8,7	8,6	7,8	8,1	8,4	9,3	8,7	7,9
20 à 49 salariés	7,6	7,6	7,5	7,2	7,7	7,6	8,2	8,0	7,6
50 à 99 salariés	6,7	6,6	7,0	6,7	7,7	7,9	8,5	7,8	7,4
100 à 249 salariés	6,3	6,3	6,7	6,5	6,4	6,4	7,1	6,5	6,5
250 à 499 salariés	6,3	6,0	6,5	6,2	6,0	5,9	6,7	6,1	6,0
500 salariés ou plus	5,6	5,2	5,9	5,6	5,8	5,3	5,9	5,5	5,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Tableau 5
Évolution de la proportion de salariés en contrat à durée déterminée (en %)

	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 ^{ème} trim. 2004	4 ^{ème} trim. 2004	1 ^{er} trim. 2005	2 ^{ème} trim. 2005	3 ^{ème} trim. 2005	4 ^{ème} trim. 2005
Ensemble des secteurs	6,5	6,3	6,7	6,4	6,6	6,5	7,1	6,7	6,4
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,4	5,8	7,6	7,6	6,2	6,1	7,7	8,1	6,2
EC : Ind. des biens de consommation.....	4,2	4,1	4,6	4,3	4,4	4,5	4,9	4,2	4,3
ED : Ind. automobile.....	1,9	2,3	3,1	3,1	3,0	3,2	3,3	3,0	2,7
EE : Ind. des biens d'équipement	3,0	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1
EF : Ind. des biens intermédiaires.....	2,8	3,1	3,5	3,1	3,1	3,1	3,6	3,2	3,0
EG : Énergie.....	2,0	2,0	2,3	2,4	2,2	2,0	2,1	1,8	1,9
EH : Construction.....	4,1	4,2	4,5	4,5	4,7	4,8	5,1	5,3	4,9
EJ : Commerce.....	7,9	6,9	8,1	6,9	7,9	7,0	8,4	7,4	7,6
EK : Transports.....	4,9	4,9	5,5	4,7	5,2	4,8	5,4	4,3	4,4
EL : Activités financières.....	3,9	4,2	4,5	4,1	4,1	4,0	4,5	4,3	4,0
EM : Activités immobilières.....	6,0	5,1	5,3	5,0	5,3	4,8	5,2	5,0	5,4
EN : Services aux entreprises	7,6	7,5	7,7	8,1	7,8	7,7	8,1	8,1	7,5
EP : Services aux particuliers	13,7	13,8	13,0	12,9	12,6	12,6	14,3	13,4	12,5
EQ : Éducation, santé, action sociale.....	10,8	10,6	10,8	10,3	10,5	10,8	11,0	10,5	10,1

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

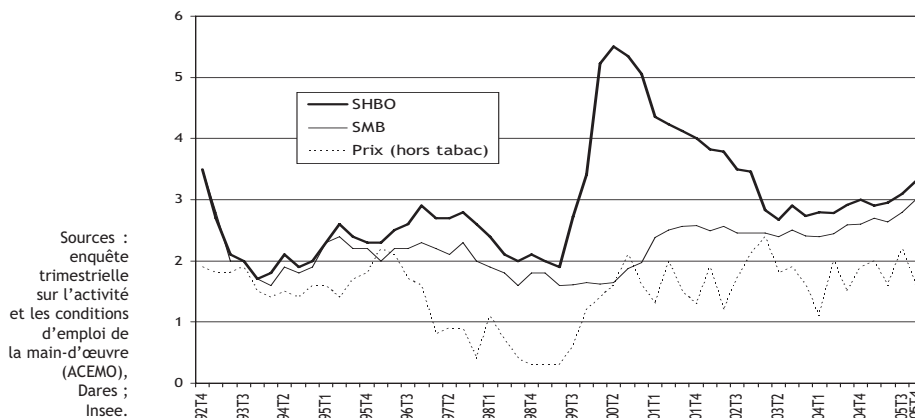
L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,5 % au cours du quatrième trimestre 2005 (tableau 6). Les prix (hors tabac) ayant diminué de 0,1 % sur la même période, le SMB de l'ensemble des salariés gagne ainsi 0,6 point de pouvoir d'achat. Le SMB augmente de +0,6 % dans le tertiaire, de +0,4 % dans la construction et de +0,3 % dans l'industrie.

Par catégorie socioprofessionnelle, les progressions du salaire mensuel de base au cours du quatrième trimestre 2005 sont comparables : +0,6 % pour les ouvriers, +0,5 % pour les employés et les professions intermédiaires et +0,4 % pour les cadres.

Pour autant, la variation annuelle du SMB reste hiérarchisée : +3,3 % pour les ouvriers, +3,2 % et pour les employés, +2,6 % pour les professions intermédiaires et +2,4 % pour les cadres.

Sur l'année 2005, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 3,0 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 1,4 point (graphiques 4, 5 et 6). Le gain de pouvoir d'achat reste nettement plus fort dans la construction : +2,0 points contre +1,4 point dans le tertiaire et +1,1 point dans l'industrie.

Graphique 4
Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,6 % au cours du quatrième trimestre 2005 (tableau 7). Les hausses les plus fortes s'observent dans le secteur de l'énergie (+1,6 %), des services aux entreprises (+1,4 %), et plus particulièrement dans les postes et télécommunications où la hausse du SHBO s'explique par la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2005 reportée sur le quatrième trimestre, couplée avec une augmentation générale des salaires sur la même période.

En 2005, le SHBO augmente de 3,3 %, ce qui fait apparaître un gain de 1,7 point du pouvoir d'achat. La contribution de la baisse

de la durée du travail à la progression du SHBO est nulle sur le trimestre et sur l'année.

Sandrine MATHERN (Dares).

Tableau 6
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2004	1 ^{er} trim. 2005	2 ^{ème} trim. 2005	3 ^{ème} trim. 2005	4 ^{ème} trim. 2005	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	0,3	0,9	0,6	1,0	0,5	3,0
EB à EG : Industrie de transformation, n.c. la construction.....	0,3	1,0	0,6	0,8	0,3	2,7
EH : Construction	0,5	1,4	0,8	0,9	0,4	3,6
EJ : Commerce	0,3	0,9	0,6	1,3	0,4	3,2
EN : Services aux entreprises	0,2	0,8	0,5	1,0	0,9	3,2
EP : Services aux particuliers.....	0,5	0,7	0,4	1,6	0,5	3,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,8	0,5	1,1	0,6	3,0
OUVRIERS	0,4	0,9	0,6	1,2	0,6	3,3
EB à EG : Industrie de transformation, n.c. la construction.....	0,3	0,9	0,6	1,0	0,4	2,9
EH : Construction	0,6	1,3	0,9	1,0	0,4	3,7
EJ : Commerce	0,3	1,0	0,6	1,1	0,4	3,0
EN : Services aux entreprises	0,1	0,4	0,3	1,9	1,4	4,0
EP : Services aux particuliers.....	0,3	0,6	0,5	2,0	0,5	3,6
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,6	0,4	1,6	0,8	3,5
EMPLOYÉS	0,4	0,8	0,5	1,4	0,5	3,2
EB à EG : Industrie de transformation, n.c. la construction.....	0,3	0,9	0,6	0,8	0,3	2,7
EH : Construction	0,5	1,5	0,7	0,9	0,4	3,5
EJ : Commerce	0,4	0,7	0,7	1,8	0,4	3,6
EN : Services aux entreprises	0,3	0,8	0,4	1,3	0,8	3,4
EP : Services aux particuliers.....	0,5	0,7	0,4	1,7	0,5	3,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,8	0,5	1,5	0,5	3,3
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,3	0,9	0,6	0,6	0,5	2,6
EB à EG : Industrie de transformation, n.c. la construction.....	0,3	1,0	0,6	0,6	0,3	2,6
EH : Construction	0,4	1,8	0,7	0,5	0,4	3,4
EJ : Commerce	0,3	1,1	0,6	0,7	0,4	2,8
EN : Services aux entreprises	0,2	1,0	0,6	0,3	0,8	2,8
EP : Services aux particuliers.....	0,4	0,8	0,5	1,0	0,6	2,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,9	0,5	0,6	0,5	2,6
CADRES	0,2	1,0	0,5	0,5	0,4	2,4
EB à EG : Industrie de transformation, n.c. la construction.....	0,2	1,0	0,6	0,4	0,2	2,3
EH : Construction	0,1	1,8	0,5	0,3	0,2	2,7
EJ : Commerce	0,2	1,3	0,5	0,5	0,3	2,6
EN : Services aux entreprises	0,3	1,0	0,7	0,5	0,4	2,6
EP : Services aux particuliers.....	0,4	0,9	0,3	0,6	0,4	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	1,0	0,5	0,5	0,4	2,4

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 23 500 questionnaires exploitables reçus au 20 mars 2006.

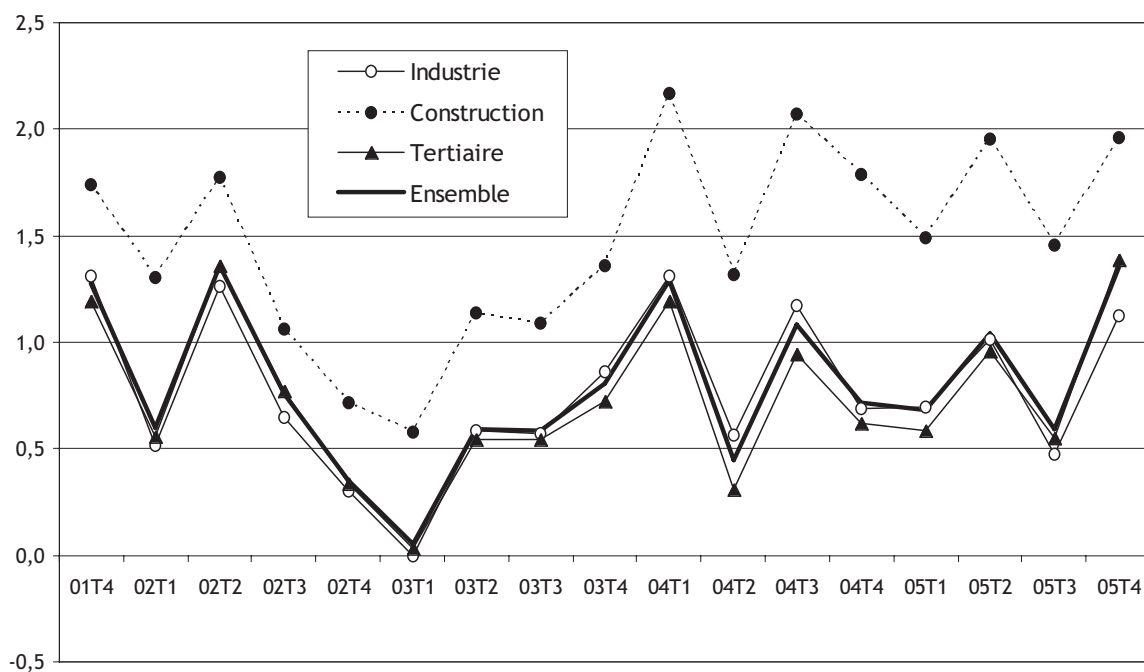
Les résultats provisoires relatifs au premier trimestre 2006 seront publiés le 17 mai 2006.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : www.travail.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et Emploi.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS
et **PREMIÈRES SYNTHÈSES**
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €,
DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €, hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €,
supplément avion rapide : 7,90 €.
Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.

Graphique 5
Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par secteur (hors tabac)

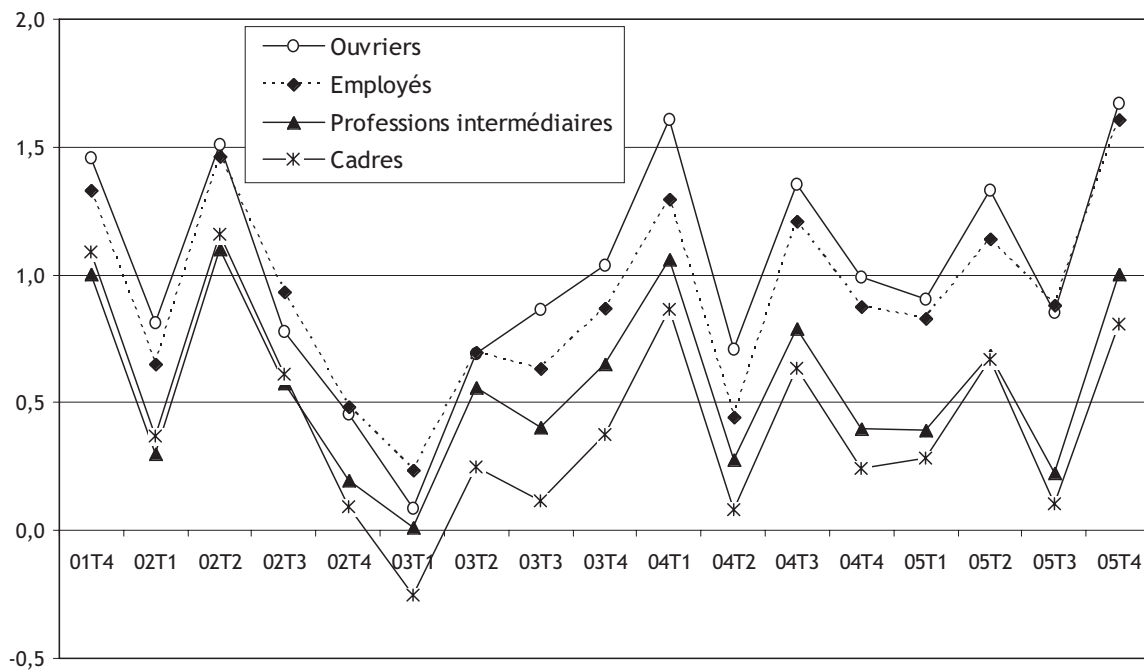
En pourcentage



Sources :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares ;
Insee.

Graphique 6
Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par catégorie (hors tabac)

En pourcentage



Sources :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares ;
Insee.

Tableau 7
Indice des salaires horaires de base (SHBO) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2004	1 ^{er} trim. 2005	2 ^{ème} trim. 2005	3 ^{ème} trim. 2005	4 ^{ème} trim. 2005	
Ensemble (EB à ER).....	0,4	0,9	0,6	1,2	0,6	3,3
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,3	0,7	0,7	1,0	0,3	2,7
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4).....	0,2	0,8	0,4	1,1	0,2	2,5
C1 : Habillement, cuir	0,2	0,7	0,2	1,5	0,1	2,5
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,1	0,7	0,5	0,8	0,2	2,3
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,2	1,4	0,4	0,4	0,3	2,5
C4 : Industries des équipements du foyer	0,3	0,7	0,5	1,2	0,3	2,6
ED : Industrie automobile (D0)	0,4	1,6	0,6	0,4	0,6	3,3
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3).....	0,3	1,0	0,6	0,9	0,4	2,9
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,5	0,7	0,8	0,8	0,3	2,6
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,3	1,0	0,6	0,9	0,4	3,0
E3 : Industries des équipements électriques et mécaniques	0,2	1,0	0,6	0,9	0,4	2,9
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6).....	0,3	0,9	0,7	1,1	0,3	3,1
F1 : Industries des produits minéraux	0,2	1,1	0,6	0,9	0,4	3,0
F2 : Industrie textile	0,3	0,7	0,7	1,7	0,2	3,4
F3 : Industries du bois et du papier.....	0,3	0,7	0,6	1,2	0,3	2,8
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques.....	0,3	0,8	0,8	1,1	0,3	3,1
F5 : Métallurgie et transformation des métaux.....	0,5	1,0	0,7	1,1	0,3	3,1
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques.....	0,1	0,8	0,9	0,9	0,4	3,0
EG : Énergie (G1 et G2)	0,2	1,3	0,6	0,8	1,6	4,4
G1 : Production de combustibles et de carburants.....	(*)					
G2 : Eau, gaz, électricité.....	0,3	1,6	0,5	0,9	1,8	4,8
EH : Construction (H0).....	0,6	1,3	0,9	1,0	0,5	3,7
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	1,0	0,6	1,1	0,4	3,1
J1 : Commerce et réparation automobile	0,3	1,2	0,7	0,6	0,5	3,0
J2 : Commerce de gros	0,3	1,0	0,6	1,1	0,3	3,1
J3 : Commerce de détail, réparations.....	0,3	0,6	0,5	1,6	0,4	3,1
EK : Transports (K0)	0,6	0,6	0,4	1,5	0,5	3,2
EL : Activités financières (L0)	(*)					
EM : Activités immobilières (M0).....	0,1	1,1	0,3	1,1	0,7	3,2
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,1	0,4	0,3	1,9	1,4	4,0
N1 : Postes et télécommunications	0,0	0,1	0,0	0,2	5,8 ⁽¹⁾	6,2
N2 : Conseils et assistance	0,2	1,0	0,8	0,9	0,4	3,1
N3 : Services opérationnels	0,2	0,4	0,3	2,5	0,1	3,5
N4 : Recherche et développement	(*)					
EP : Services aux particuliers (P1 à P3).....	0,3	0,6	0,5	2,0	0,5	3,7
P1 : Hôtels et restaurants	0,3	0,6	0,5	2,1	0,6	3,8
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives.....	0,3	1,0	0,6	1,8	0,1	3,5
P3 : Services personnels et domestiques.....	0,2	0,5	0,6	1,6	0,5	3,2
EQ : Éducation, santé, action sociale (Q1 et Q2)	0,3	0,5	0,2	1,7	0,6	3,0
Q1 : Éducation.....	(*)					
Q2 : Santé, action sociale	0,3	0,5	0,2	1,7	0,6	2,9
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n. c. la construction (EB à EG)	0,3	0,9	0,7	1,0	0,4	3,0
Tertiaire (commerce, transports, services) (EJ à ER)	0,3	0,6	0,4	1,6	0,8	3,5

Source :
enquête
trimestrielle
sur l'activité
et les conditions
d'emploi de
la main-d'œuvre
(ACEMO),
Dares.

(*) - Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers dans ce secteur d'activité.

⁽¹⁾ - Cette forte augmentation du SHBO est liée à la fois à la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2005 reportée sur le 4^{ème} trimestre et à une augmentation générale des salaires dans le secteur des postes et télécommunications sur ce même trimestre.

LA REFONTE DES ENQUÊTES ACEMO

Conduite courant 2005 dans le cadre du CNIS, en concertation avec les partenaires sociaux et les principaux utilisateurs, la rénovation des enquêtes Acemo apporte cette année d'importants changements au mode d'échantillonnage de l'enquête trimestrielle, avec en particulier une meilleure prise en compte de la nature des unités répondantes (entreprise ou établissement) et une nouvelle allocation améliorant à la fois la précision globale et la précision au niveau des strates de publication.

Outre ces améliorations, la refonte permet de diminuer de plus de 10 % le nombre des établissements interrogés, en portant la taille de l'échantillon à 34 000 unités (contre 38 000 auparavant), et donc de réduire la charge statistique globale pesant sur les entreprises.

De même, en simplifiant certaines formulations, en réduisant le nombre des questions, en particulier en supprimant celles pour lesquelles l'information se révèle trop difficile à mobiliser, elle allège la tâche de réponse de chacun des établissements enquêtés.

Taux de sondage moyens selon la taille d'entreprise

Tranche de taille d'entreprise	Ancien plan de sondage	Nouveau plan de sondage
10-19 salariés	5,6 %	5,0 %
20-49 salariés	6,3 %	6,3 %
50-99 salariés	20,0 %	19,8 %
100-249 salariés.....	100 %	54,3 %
250-499 salariés.....	100 %	100 %
500 salariés ou plus	100 %	100 %
Ensemble	16,7 %	14,9 %

Les estimateurs calculés à partir des enquêtes Acemo sont des estimateurs par le ratio. Par exemple, pour évaluer le taux de CDD, on calcule d'abord les taux de CDD au niveau de chaque unité interrogée, puis on agrège ces taux au prorata des effectifs, en utilisant l'information auxiliaire fournie sur cette variable par le répertoire Sirene^(TM). Cette méthode a été étendue en utilisant d'autres variables auxiliaires (masse salariale et nombre d'heures travaillées) issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales. Ces nouvelles variables auxiliaires, bien corrélées avec certains indicateurs calculés, ont permis d'améliorer la précision de ces derniers.

La structure de l'échantillon a été modifiée par rapport au plan de sondage précédent. Le nouveau plan de sondage prend mieux en compte l'hétérogénéité existant au sein des strates de sondage pour déterminer la répartition des questionnaires selon la taille et le secteur, ce qui conduit à un réajustement du nombre de questionnaires alloué à telle ou telle strate. Cela n'est pas sans conséquences sur la stabilité des indicateurs calculés au sein de certaines strates détaillées où le renouvellement de l'échantillon peut être important.

Secteurs à fort taux de renouvellement

NES36	Libellés des secteurs d'activité	Part stable de l'échantillon
R2	Activités associatives	47 %
C1	Habillement, cuir	56 %
F2	Industrie textile	57 %
P3	Services personnels et domestiques	60 %
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives	64 %
F3	Industries du bois et du papier	65 %
Q1	Éducation	67 %
C4	Industries des équipements du foyer	68 %
H0	Construction	68 %

Pour chaque secteur, la part stable de l'échantillon est calculée comme le rapport entre le nombre de salariés des établissements présents dans l'échantillon avant et après refonte, et le nombre de salariés des établissements présents dans un des deux échantillons. Plus formellement :

$$Tx_stable = \frac{(Ech_t \cap Ech_{t-1})}{(Ech_t \cup Ech_{t-1})}$$

où Ech_t représente l'ensemble des salariés des établissements présents dans l'échantillon après refonte.

Tx_stable vaut 100 % lorsque les échantillons avant et après refonte coïncident totalement et 0 % lorsqu'ils sont totalement disjoints.